

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Christine **BAROCHE**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marion **COLIN**, Karine **CORRE**, Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Carole **GAMBA** (en visioconférence), Myriam **GARCIA**, Marc **GILSON**, Éric **JACOTÉ**, Philippe **LAMBERT**, Christian **LAZARINI**, Marc **LEFORESTIER**, Philippe **LIMOUSIN** (en visioconférence), Didier **MARCHAND**, Joël **MARTINEZ**, Gilles **MAS**, Éric **PIHET**, Bernard **SINEUX**, Frédéric **THÉOBALD** (en visioconférence), Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD** ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Myriam **PRÉTOT**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Marketing et Communication ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Cédric **CHAUMOND**, Directeur technique national adjoint ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier et Ressources humaines ; Florian **ROUSSEAU**, directeur programme olympique ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Bureau Exécutif et Conseil Fédéral excusés :

Julie **BRESSET**, Denis **CLÉMENT**, Camille **MAIRE**, Morgane **GARNIER**

Invité :

Christian **ANTOUNE**, commissaire aux comptes.

Ordre du jour

I.	MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT	3
II.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
III.	VISITE DU SIÈGE FÉDÉRAL.....	3
IV.	BUFFET DINATOIRE	3
V.	INSTALLATION DU CONSEIL FÉDÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	3
VI.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE (DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL FÉDÉRAL).....	4
VII.	NOMINATION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES	4
VIII.	ÉLECTION DU PRÉSIDENT (E) DU CONSEIL FÉDÉRAL	4
IX.	ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL FÉDÉRAL	5
X.	NOMINATION DES COMMISSIONS STATUTAIRES	6
XI.	NOMINATION DES ORGANISMES DISCIPLINAIRES	7
XII.	REPRÉSENTANTS DE LA FFC AUPRÈS DE LA LNC À SOUMETTRE AU CONSEIL FÉDÉRAL.....	9
XIII.	COMMISSIONS INSTITUÉES PAR LE BUREAU EXÉCUTIF	10
XIV.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 25 ET 26 OCTOBRE 2024.....	12
XV.	POINT FINANCIER	12
XVI.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025	22
XVII.	QUESTIONS DIVERSES	25

La séance est ouverte à 18 heures.

I. MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

III. VISITE DU SIÈGE FÉDÉRAL

IV. BUFFET DINATOIRE

V. INSTALLATION DU CONSEIL FÉDÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

Michel CALLOT déclare qu'une partie de la séance de ce jour sera consacrée à l'installation des instances, telles que le Conseil Fédéral et plusieurs commissions, de la Fédération. Ce temps sera ensuite suivi de la présentation des comptes et du budget 2025 de la FFC, ainsi que de l'exposé de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

Il adresse toutes ses félicitations aux membres du Conseil Fédéral pour leur élection qui constitue une étape importante dans le parcours d'une dirigeante et d'un dirigeant sportifs dans la mesure où les décisions ayant trait au cyclisme sont actées. En outre, le Conseil Fédéral est un organe essentiel dans la gouvernance de la FFC en raison de son rôle de surveillance de l'exécutif qu'il exerce et des décisions qu'il adopte en ce qui concerne la participation aux épreuves sportives.

Pour rappel, les membres du Conseil Fédéral doivent respecter un devoir de confidentialité par rapport aux débats et aux résolutions qui se tiennent lors des séances. Aussi, il appartient uniquement au Siège fédéral de rendre publiques les décisions qui le nécessitent entre deux séances du Conseil Fédéral.

Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal qui est travaillé par la Présidente ou le Président du Conseil Fédéral, la secrétaire ou le secrétaire de séance désigné et par le Secrétaire général de la Fédération. Ledit procès-verbal est ensuite transmis aux membres du Conseil Fédéral qui peuvent y porter leurs commentaires ou amendements avant qu'il soit soumis à leur approbation à la séance suivante et rendu public sur le site Internet fédéral. Eu égard à l'importance que revêt ce document, il importe qu'il soit relu par tous les membres du Conseil Fédéral de manière très attentive.

VI. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE (DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL FÉDÉRAL)

En préambule, Jean-Claude ESNAULT annonce qu'il n'est pas candidat à la présidence du Conseil Fédéral.

Il déclare ensuite que la première séance du Conseil Fédéral est ouverte.

VII. NOMINATION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Jean-Claude ESNAULT soumet au vote des membres du Conseil Fédéral la composition de la Commission de surveillance des opérations électorale comme suit :

- Charles DUDOGNON.
- Jacques LANG.
- Anne-Sophie PESCHEUX.
- Philippe LIMOUSIN.
- Érick ORBLIN.

La composition de la Commission de surveillance des opérations électorale est approuvée à l'unanimité des présents.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à Jean-Claude ESNAULT pour cette ouverture du Conseil Fédéral.

VIII. ÉLECTION DU PRÉSIDENT (E) DU CONSEIL FÉDÉRAL

Philippe LIMOUSIN félicite les membres du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif, ainsi que le Président Callot pour leur élection.

Il présente ses meilleurs vœux tous les participants à la séance de ce jour.

Il donne lecture de l'article 21 du Règlement intérieur qui stipule que :

« Le Conseil Fédéral élit en son sein au scrutin secret son président et un vice-président pour une durée de deux ans. Leurs mandats sont renouvelables. La séance est présidée par le doyen d'âge. L'élection se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou s'il y a lieu, à l'issue d'un second tour auquel ne peuvent prendre part que les deux candidats arrivés en tête au premier tour. »

Pour rappel, ce scrutin n'est réservé qu'aux membres du Conseil Fédéral et que le Bureau Exécutif ne peut participer au vote. Les membres du Conseil Fédéral qui participent à la séance en visioconférence ne peuvent faire valoir leur vote dans la mesure où il s'agit d'un scrutin secret.

Philippe LIMOUSIN annonce ensuite que la séance compte 18 votants et s'enquiert des candidates et candidats à la présidence du Conseil Fédéral.

Deux membres se présentent à la présidence du Conseil Fédéral : Madame Christine BAROCHE et Monsieur Gilles ZOPPI.

À l'issue d'un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- 12 voix pour Madame Christine BAROCHE ;
- 6 voix pour Monsieur Gilles ZOPPI.

Madame Christine BAROCHE est élue à la présidence du Conseil Fédéral.

Le Conseil Fédéral adresse toutes ses félicitations à Madame Christine BAROCHE pour son élection.

Christine BAROCHE remercie le Conseil Fédéral pour sa confiance et déclare qu'elle œuvrera de concert avec une équipe pour répondre aux attentes et animer le Conseil Fédéral.

IX. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL FÉDÉRAL

Philippe LIMOUSIN s'enquiert des candidates et des candidats à la vice-présidence du Conseil Fédéral.

Éric JACOTÉ fait part de sa candidature à la vice-présidence du Conseil Fédéral.

À l'issue d'un vote à bulletin secret, Monsieur Éric JACOTÉ est élu à la vice-présidence du Conseil Fédéral avec 14 voix favorables et 4 votes blancs.

Michel CALLOT adresse toutes ses félicitations à la Présidente et au Vice-Président pour leur élection. Le Bureau Exécutif se réjouit de cette future collaboration qui permettra à cette nouvelle mandature de démarrer dans les meilleures conditions.

La Présidente nomme Didier MARCHAND secrétaire de séance.

X. NOMINATION DES COMMISSIONS STATUTAIRES

Michel CALLOT explique que la composition des commissions statutaires est soumise à l'approbation du Conseil Fédéral.

a. Commission du corps arbitral

Michel CALLOT procède à la présentation de la Commission du corps arbitral comme suit :

- Morgane GARNIER, présidente.
- Cédric FONTENEAU.
- Carole GAMBA.
- Alain KOSZYCARZ.
- Nathalie THIMEL-BLANCHOZ.

La Présidente met aux voix la composition de la Commission du corps arbitral suscitée.

La Commission du corps arbitral est approuvée à l'unanimité des votants.

b. Commission médicale

Michel CALLOT rappelle que les statuts de la FFC stipulent que la présidence de la Commission médicale doit être assurée par le médecin élu au Conseil Fédéral. Dans l'attente de cette élection, il importe que ladite commission puisse fonctionner a minima eu égard aux missions du contrat de délégation. Aussi est-il proposé la composition suivante :

- Éric MEINADIER, directeur médical.
- Jacky MAILLOT, médecin coordonnateur de l'Équipe de France.
- Pierre RENAUD, médecin représentant des médecins fédéraux régionaux.
- Marc DAUTY, médecin représentant des médecins des équipes professionnelles.

La Présidente soumet au vote du Conseil Fédéral la composition de la Commission médicale susmentionnée.

La composition de la Commission médicale est approuvée à l'unanimité des votants.

c. Commission des agents sportifs

Michel CALLOT précise que la composition de la Commission des agents sportifs intègre des personnalités expérimentées du monde fédéral et des personnalités extérieures à ces qualités, comme des juristes :

- Sacha HOULIÉ, président.
- Christophe LAVERGNE, directeur juridique et des relations institutionnelles de la FFC.

- Gilles MAS, membre du Conseil Fédéral.
- Francis CANTOURNET, représentant LNC.
- Marc MADIOT, au titre de l'AC2000.
- Joonas LAUKKA, représentant des agents sportifs.
- Frédéric LIMOUSIN, membre du Conseil Fédéral et représentant des entraîneurs.
- Christophe AGNOLUTTO, représentant des coureurs.
- Elgan DELTERAL, délégué FFC.

La Présidente soumet au vote du Conseil Fédéral la composition de la Commission des agents sportifs énoncée par Michel CALLOT.

La composition de la Commission des agents sportifs est adoptée à l'unanimité des votants.

d. Commission mixte FFC/LNC

Michel CALLOT propose que la Commission mixte FFC/LNC demeure identique à celle de la précédente mandature avec :

- Gilles DA COSTA, Trésorier général de la FFC.
- Yannick POUHEY, Secrétaire général de la FFC.
- Michel CALLOT, Président de la FFC.

La Présidente met aux voix la composition de la Commission mixte FFC/LNC susmentionnée.

La composition de la Commission mixte FFC/LNC est validée à l'unanimité des votants.

XI. NOMINATION DES ORGANES DISCIPLINAIRES

Michel CALLOT rappelle que ces commissions sont composées de titulaires et de suppléants dont les compétences sont juridiques. Eu égard à la lourdeur et à la technicité des dossiers qui doivent être appréhendés dans des délais assez courts, il importe que les membres de ladite commission soient suffisamment nombreux pour traiter ces dossiers.

a. Commission Nationale de discipline

Michel CALLOT propose les membres titulaires suivants :

- Jacques LANG, président.
- Érick ORBLIN.
- Frédérique BOZZI.
- Dorothee DEBURGHGRAEVE.
- Anne-Sophie THEBAULT.

La Présidente met aux voix les membres titulaires de la Commission Nationale de discipline.

Les membres titulaires de la Commission Nationale de discipline sont validés à l'unanimité des votants.

Michel CALLOT propose ensuite les membres suppléants suivants :

- Delphine DEROUX.
- Thomas PARROSSES.
- Alexandre OGER.
- Laurent HUET.
- Alain GALISSARD.
- Lorenzo POULET.
- Fanny BENNAI.

La Présidente met aux voix les membres suppléants de la Commission Nationale de discipline.

Les membres suppléants de la Commission Nationale de discipline sont validés à l'unanimité des votants.

b. Conseil Fédéral d'appel

1. Formation discipline générale

Michel CALLOT propose les membres titulaires suivants :

- Gérard WURTZ, président.
- Marc TILLY, désigné par la FFC.
- Sacha HOULIE, désigné par le président de la LNC.
- Anne-Sophie PESCHEUX, juriste.
- Alexia MOISQUES, juriste.

La Présidente met aux voix les noms des membres titulaires du Conseil Fédéral d'appel, formation discipline générale.

Les membres titulaires du Conseil Fédéral d'appel, formation discipline générale, sont approuvés à l'unanimité des votants.

Michel CALLOT énonce la proposition concernant les membres suppléants :

- Christian LAZARINI, désigné par la FFC.
- Frédéric SIBILLE, désigné par le président de la LNC.
- Gregory DURAND, juriste.
- Mattéo TANCHOT, juriste.
- Aurélie BANOS, juriste.

- Louis CATTEAU, juriste.

La Présidente met aux voix les noms des membres suppléants du Conseil Fédéral d'appel, formation discipline générale.

Les membres suppléants du Conseil Fédéral d'appel, formation discipline générale, sont approuvés à l'unanimité des votants.

2. Formation *ad hoc* contrôle de gestion

Michel CALLOT propose la composition suivante pour cette commission :

- Jean-Michel TRIAL, président et commissaire aux comptes.
- Jean-Baptiste BEYNAUD.
- Joseph BURDIN.
- Joël MÉNARD.
- Pierre MYARD.

La Présidente met aux voix la composition de la Commission formation *ad hoc* contrôle de gestion.

La composition est validée à l'unanimité des votants.

3. Conseil Fédéral d'appel *ad hoc*

Michel CALLOT énonce la composition comme suit :

- Gérard WURTZ, président.
- Jacques LANG.
- David HUMBERT.

Et comme suppléants, Benoît BÉZU.

La Présidente met aux voix la composition du Conseil Fédéral d'appel *ad hoc* susmentionnée.

*La composition du Conseil Fédéral d'appel *ad hoc* est approuvée à l'unanimité des votants.*

XII. REPRÉSENTANTS DE LA FFC AUPRÈS DE LA LNC À SOUMETTRE AU CONSEIL FÉDÉRAL

Michel CALLOT énonce les propositions concernant les représentants de la FFC au sein de la LNC comme suit :

Assemblée générale : Gilles DA COSTA et Patrick CLUZAUD. Personnalité qualifiée : Gilles MAS.

Conseil d'administration : Gilles DA COSTA et Patrick CLUZAUD. Personnalité qualifiée : Gilles MAS.

Commission électorale et DNCG Pro : Joël MÉNARD.

Commission restreinte : Michel CALLOT.

Commission mixte : Michel CALLOT, Yannick POUHEY et Gilles DA COSTA.

Caisse de secours : Gilles DA COSTA.

Commission sécurité : Nicolas ROUGEON

Commission calendrier : Nicolas ROUGEON.

Commission discipline : Pascal SERGENT.

Soumises au vote des membres du Conseil Fédéral, les désignations auprès de la LNC sont validées à l'unanimité des votants.

XIII. COMMISSIONS INSTITUÉES PAR LE BUREAU EXÉCUTIF

En introduction, Michel CALLOT déclare que dans une volonté de moderniser la gouvernance de la FFC, il a été décidé de sortir les présidences des commissions du Bureau Exécutif.

Il détaille ensuite les missions attribuées aux membres du Bureau Exécutif :

- Monsieur Yannick POUHEY qui a été élu au poste de Secrétaire général aura la charge de la réforme des activités et en responsabilité de quatre Commissions Nationales : Piste ; Polo Vélo ; arbitrage et Cyclisme pour tous.
- Monsieur Gilles DA COSTA a de son côté été élu au poste de Trésorier général. Il aura la charge de l'aménagement et de l'intégration des locaux de Trappes ; du développement territorial incluant l'outremer ; de la constitution de conventions de développement international, et de la francophonie — pour rappel, Monsieur DA COSTA est le Secrétaire général de l'Union francophone de cyclisme. Il sera en responsabilité de deux Commissions Nationales : le Cyclisme en salle et le RSE. Enfin, il assurera le pilotage de la mise en place du projet fédéral.
- Madame Marie-Françoise POTEREAU, Vice-Présidente, aura la charge du plan héritage des grands événements ; de l'accompagnement des jeunes dirigeants, et de la représentation auprès des institutions du monde sportif.
- Patrick CLUZAUD, Vice-Président, aura la charge du développement économique, du Marketing et de la Communication, et en responsabilité de la Commission Nationale de Cyclo-cross et de la Commission Nationale de Gravel.

- Cathy MONCASSIN, Vice-Présidente, sera en charge des activités jeunesse et du développement au sein des clubs.
- Myriam PRETOT, Vice-Présidente, sera en responsabilité de la Commission Nationale de BMX, et en charge du sport au féminin.
- Julie BRESSET, Vice-Présidente, sera en responsabilité de la Commission Nationale de VTT.
- Camille MAIRE, membre du Bureau Exécutif, aura la charge de la représentation des sportifs de Haut Niveau et du développement de la Commission des sportifs de Haut Niveau. Madame MAIRE n'a pas le titre de Vice-Présidente, car elle incarne la représentation d'une commission spécifique et non le président de la FFC.

S'agissant de Denis CLÉMENT, représentant de la liste dite d'opposition, il ne peut occuper une fonction de Vice-Président dans la mesure où il n'est pas possible qu'il s'exprime au nom du Président de la Fédération auquel il s'est opposé. Toutefois, Monsieur CLÉMENT a été invité à réfléchir à des propositions sur lesquelles il pourrait travailler au sein du Bureau Exécutif.

Michel CALLOT déclare être très honoré d'accueillir au sein du Bureau Exécutif une championne olympique en la personne de Julie BRESSET.

Il précise enfin qu'il portera le sujet des Championnats du monde 2027 et qu'il aura la charge de la filiale France Vélo Événements (FVE) en plus de ses fonctions statutaires. Il est en outre en responsabilité des sujets liés à la Route et à la sécurité. À titre provisoire, il aura également la charge du BMX Freestyle et l'E-Cycling.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ se réjouit du vent de fraîcheur offert par la nouvelle composition du Bureau Exécutif.

Michel CALLOT détaille les présidences des commissions, lesquelles devront être constituées pour le 13 février 2025, comme suit :

- Commission Nationale BMX Race : Joël MARTINEZ.
- Commission Nationale Cyclo-cross : Vincent DEDIEU.
- Commission Nationale Gravel : Christine BAROCHE.
- Commission Nationale Piste : Pascal DARCHE.
- Commission Nationale Route Haut Niveau : Gilles MAS.
- Commission Nationale VTT : Carole GAMBA.
- Commission Nationale Polo Vélo : Alex LESCA.
- Commission Nationale Cyclisme en salle : Laurence PFLUMIO.
- Commission Nationale Cyclisme pour tous : Jean-Michel RICHEFORT.
- Commission Nationale E-Cycling : Philippe LIMOUSIN.
- Commission arbitrage : Morgane GARNIER.
- Commission des finances : Didier MARCHAND.

- Commission RSE : Nicolas ROUGEON.
- Commission Sécurité : Nicolas ROUGEON.

Il présente ensuite les groupes de travail qui apparaissent dans les délégations au sein du Bureau Exécutif et menés par l'un de ses membres qui devront être constitués pour le 13 février 2025 :

- La réforme des activités : ce groupe devra embrasser l'ensemble des activités de la Fédération (Yannick POUHEY).
- Les activités jeunesse (Cathy MONCASSIN).
- Le développement des clubs (Cathy MONCASSIN).
- Les activités liées à la féminisation (Myriam PRETOT).

D'autres sujets devront être calés, comme celui de la relation avec les organisateurs. Enfin, le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral devront mener une réflexion commune sur les sujets des affinitaires, des équipements, des suites de la réforme des licences dont certains éléments pourront être revus, et des mutations.

XIV. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 25 ET 26 OCTOBRE 2024

La Présidente soumet au vote des membres du Conseil Fédéral le procès-verbal des 25 et 26 octobre 2024.

Le procès-verbal des 25 et 26 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

XV. POINT FINANCIER

En préambule, Gilles DA COSTA introduit M. Christian ANTOUNE, commissaire aux comptes, dont le rôle est de contrôler la bonne exécution et la bonne sincérité des comptes de la FFC. Son travail est totalement indépendant de celui du Président de la Fédération.

Il adresse ensuite tous ses remerciements à Christophe XHONNEUX et à son équipe, ainsi qu'à l'ensemble des salariés de la Fédération et au personnel de la DTN pour leur respect des règles de gestion fixées.

Pour rappel, le cadre budgétaire de la FFC est fixé du 1^{er} novembre de chaque année au 31 octobre de l'année suivante. Par convention, l'exercice dit 2024 concerne la période allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, et l'exercice dit 2025 court du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Chaque engagement de dépenses fait l'objet d'un contrôle au niveau du directeur financier pour toute commande supérieure à 4 000 euros et au niveau du Trésorier général pour toute commande supérieure à 8 000 euros. Ces contrôles permettent de fiabiliser le système fédéral.

Si le budget est établi de manière annuelle, il est l'objet d'un découpage mensuel avec une prévision d'exécution budgétaire et un outil de rapprochement budgétaire qui s'établit chaque trimestre afin d'établir un point de comparaison entre les prévisions et la réalité des réalisations budgétaires dûment constatées dans les comptes.

S'agissant des comptes de l'année 2024, ils ont été présentés au Bureau Exécutif, mais non à la Commission des finances qui n'était pas encore constituée du fait de la réforme du calendrier lié au cadre électoral.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements comme :

- L'organisation d'une Assemblée Générale électorale qui s'est tenue le 14 décembre 2024.
- Le contrôle de la Cour des comptes dont la phase d'instruction est terminée. À la suite du rapport provisoire, qui à la demande de ladite Cour est placé sous le sceau de la confidentialité, le Siège fédéral a transmis ses observations. La publication du rapport final interviendra après les délibérations de la Cour des comptes, soit à la fin du premier trimestre 2025.
- Un nombre de licenciés légèrement inférieur aux prévisions puisqu'il s'est établi à 107 648 versus 108 500.
- L'acquisition du site de Trappes qui a nécessité des travaux de clôture de sécurité lors desquels la FFC a procédé à l'achat de trois places de parking supplémentaires qui étaient situées dans son périmètre bâtiminaire. En raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, la Fédération a volontairement décalé les travaux d'aménagement.
- Les effets de l'inflation qui ont fortement affecté l'année 2023 ont continué d'affecter les coûts liés à l'énergie et aux déplacements des équipes de France (qualifications des athlètes dans le cadre des Jeux olympiques).

Enfin, il est précisé que la FFC fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal. Un tel contrôle intervient tous les cinq ans environ, et le précédent contrôle fiscal de la Fédération est daté de 2019. Pour rappel, la partie associative est non assujettie à la TVA à l'inverse du secteur lucratif qui est lui soumis à une déclaration de la TVA.

Le bilan, lequel correspond à la photographie de la situation comptable de la FFC au 31 octobre 2024, est en forte hausse (17,0 millions d'euros versus 13,2 millions d'euros) du fait d'un enrichissement des actifs (locaux de Trappes) et d'un retard dans la facturation de certains prestataires (assurances, énergie) dont les sommes afférentes ont été provisionnées, mais non liquidées.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 652 000 euros hors subventions d'investissement au 31 octobre 2024, alors qu'ils s'élevaient à -1 068 000 euros en 2014. Pour rappel,

l'équipe actuelle s'était engagée à ce que le niveau des fonds propres de la FFC ne soit jamais inférieur à un million d'euros.

En ce qui concerne le résultat, il est positif puisqu'il s'établit à 157 000 euros. Ce résultat qui sera affecté au volume de fonds propres de la FFC est supérieur de 144 000 euros au résultat cumulé attendu au budget rectificatif, dont :

- 503 000 euros pour les Services généraux.
- -141 000 euros pour la DTN.
- 18 000 euros pour les Organisations.
- -236 000 euros pour les autres activités.

Les points saillants du passage du budget rectificatif au réel sont exposés comme suit :

- Les charges de personnel connaissent des écarts significatifs versus le budget à la clôture liés en grande partie aux congés payés, aux RTT et à la prime de précarité qui ont été rémunérés aux personnels en CDD ayant quitté la FFC en cours d'exercice. Lesdits personnels avaient été recrutés pour soutenir les équipes fédérales affectées à la livraison des prestations liées aux Jeux olympiques dans le cadre du consortium ASO, UCI et FFC.
- Une prime de partage de la valeur (27 000 euros) a été votée en octobre par le Bureau Exécutif, prime qui n'avait pas été budgétée. Il était essentiel de mettre en place cet élément de reconnaissance à l'attention du personnel fédéral qui a vécu une année particulièrement chargée. S'agissant des staffs olympiques, ils ont bénéficié d'une logique de prime accordée par l'État.
- Un écart défavorable apparaît sur l'INF (-130 000 euros).
- Les stocks (vélos, pièces de vélos, équipements vestimentaires) se révèlent également à nouveau en décalage par rapport au budget. Nonobstant une surveillance continue, la problématique de la variation des stocks perdure. Conformément à la règle comptable, le stock est déprécié de 40 % la première année, puis de 15 % par an jusqu'à un seuil de 15 % de valeur nette comptable.
- Les partenariats sont légèrement en recul en raison du rattachement d'un partenariat sur l'exercice 2023 au lieu de 2024 et de la portée de certains contrats sur l'exercice 2025. De plus, il est certain que l'objectif fixé à la direction Marketing était trop élevé en période olympique.
- La reprise d'une grande partie de la provision sur la créance Comité Île-de-France (170 000 euros) liée à son incapacité à honorer les factures de licences (300 k) adressées par le Siège fédéral au début de la précédente mandature. Ces sommes ont été en très grande partie consignées à la Caisse des Dépôts par le Comité Île-de-France.

- Un bonus de 92 000 euros a été obtenu sur l'opération relative aux Jeux olympiques Paris 2024.
- Des économies sur le fonctionnement courant (40 000 euros) et sur le volet Développement de la DTN (55 000 euros) ont été réalisées.
- Les droits d'organisation ont connu une évolution positive.

Services généraux

Le produit réel s'élève à 3 649 000 euros versus un budget établi à 3 146 000 euros.

Les écarts défavorables ont trait aux licences moins élevées que prévu, aux assurances de licences, ainsi qu'aux droits d'engagement qui ont été plus faibles que ceux estimés.

DTN

Le chiffre d'affaires de la DTN s'élève à près de neuf millions d'euros. La FFC affecte trois millions d'euros à la DTN afin qu'elle puisse mener son programme d'activité. Ses autres ressources proviennent essentiellement de la Convention d'objectifs attribuée par le ministère des Sports à la FFC pour les activités de la DTN, notamment du Haut Niveau. En outre, l'État met aussi à disposition des cadres techniques pour la DTN et les Comités Régionaux (47 postes au total en 2024) dont le nombre n'a cessé d'augmenter depuis 2017 à l'aune des résultats positifs de la FFC dans plusieurs secteurs.

Sur l'exercice, le résultat est dégradé par rapport aux prévisions en raison :

- De l'INF qui perd 130 000 euros par rapport aux prévisions. Toutefois, il importe de préciser qu'en dépit de cette situation, l'INF n'est pas déficitaire.
- Des charges de personnel qui connaissent un dépassement de 89 000 euros.

Ces dépassements sont tempérés par le Médical (+30 000 euros) et un effet positif sur les stocks de +331 000 euros au total.

Des économies ont été effectuées sur le Développement associatif à hauteur de 55 000 euros. Quant au plan de performance, il est à l'équilibre.

DERS

La situation se révèle plus favorable que celle qui était prévue du fait d'un déficit de 378 000 euros versus un déficit estimé à 396 000 euros.

En 2024, cette direction qui porte à la fois les événements ainsi que la réglementation sportive a été très exposée avec le portage des Jeux olympiques.

Par ailleurs, du fait de sa fonction délégataire, la FFC a consacré 700 000 euros à la réalisation d'événements dans toutes ses disciplines, tels que les Championnats de France. Un tel investissement constitue une charge dont les organisateurs et les collectivités locales qui assurent les financements n'ont pas toujours conscience eu égard aux tarifs de ces événements.

Autres activités

Ce secteur accuse un déficit de 78 000 euros alors qu'un bénéfice de 158 000 euros avait été estimé. Cette situation s'explique notamment par :

- Un partenariat imputé par erreur sur l'exercice 2023.
- La très forte implication de la Direction Marketing et Communication durant les Jeux olympiques, implication qui a impacté la recherche de nouveaux partenariats.
- Une variation de stocks qui présente un niveau moins favorable de 121 000 euros par rapport au budget. À noter que du fait des règles fédérales, les stocks conservent une valeur résiduelle de 15 %.

En ce qui concerne la masse salariale, les effectifs en CDI sont stables sur l'exercice 2024 (54,4 ETP en moyenne sur la période). Le montant total de cette masse qui s'est établie à environ cinq millions d'euros a permis de rémunérer les salariés de la Fédération ainsi que les conditions complémentaires des agents de l'État mis à la disposition de la FFC.

Enfin, la situation générale des Comités Régionaux est particulièrement positive et les délais de paiement sont respectés : à date, les flux financiers des comités sont à jour.

Michel CALLOT rappelle que l'arrêté des comptes n'est pas soumis à l'approbation du Conseil Fédéral, mais à celle de l'Assemblée Générale.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ sollicite des précisions concernant la situation défavorable de l'INF et celle de la projection de la variation des stocks qui est récurrente. Cette dernière problématique perdurant depuis plusieurs années, elle s'enquiert de pistes qui permettraient d'améliorer ce point.

Gilles DA COSTA explique que les stocks rencontrent à la fois un problème de prévision (les livraisons ont été moins importantes en 2023 en raison de la tenue des Jeux olympiques en 2024) et un problème de valeur puisque cette augmente régulièrement. Ainsi, le coût d'un vélo qui est beaucoup plus élevé en 2024 qu'en 2019 entraîne une valorisation et dépréciation plus importantes. Par conséquent, les prévisions sont difficiles à établir. Le commissaire aux comptes estime que le taux de dépréciation appliqué par la FFC est trop élevé la première année et insuffisant les dernières années. Eu égard à ces éléments, la Fédération a pour projet de réformer ce modèle lors du déménagement des stocks de Montry.

Christophe XHONNEUX explique que des pédaliers ont été comptés par erreur en investissements et en stock. Lors de la correction de cette erreur, les éléments ont été retirés du stock et la provision pour dépréciation a été annulée, créant un décalage par rapport au budget.

Michel CALLOT déclare qu'une grande partie des stocks est liée aux partenariats, ce qui constitue de fait une économie pour la Fédération.

S'agissant de la situation de l'INF, elle est liée à deux éléments :

- Le budget avait été construit par le précédent directeur avec une erreur ayant entraîné un écart significatif.
- Le nombre de formations commercialisées, notamment celles de l'État qui génère un chiffre d'affaires plus important, a été insuffisant.

Christophe XHONNEUX précise que le niveau de produits de l'INF s'établit à 352 000 euros versus un niveau de charges de 350 000 euros. De fait, le résultat de l'INF est proche de zéro. Or, la FFC avait construit un résultat de 130 000 euros.

Christian LAZARINI revient sur la problématique des stocks et tient à souligner qu'il ne s'agit pas d'un écart de matériel, et donc d'un problème lié à du matériel manquant, mais d'un écart de dépréciation et de valeur par rapport à un prévisionnel.

Christian ANTOUNE, commissaire aux comptes, procède à la présentation de son rapport.

En préambule, il adresse tous ses remerciements à l'équipe du service comptable et à son directeur, Christophe XHONNEUX ; à l'équipe du service juridique et à son directeur, Christophe LAVERGNE ; aux équipes de Montry et de Saint-Quentin-en-Yvelines ; aux membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral ; au Trésorier général et au Président de la Fédération.

La digitalisation initiée par la FFC a permis d'améliorer et de faciliter considérablement les contrôles qui sont exposés comme suit.

Contrôles des immobilisations

Ces contrôles portent sur les entrées et les sorties d'immobilisations, telle l'acquisition des locaux de Trappes dont les dépenses d'aménagement s'élèvent à 93 000 euros, et celles de l'achat de trois parkings supplémentaires à 34 000 euros.

S'agissant de l'achat des logiciels et des licences associées (six licences de logiciels acquises, dont une plateforme digitale d'entraînement), il représente 72 000 euros.

Les sorties d'immobilisations qui s'élèvent à 314 000 euros versus 132 000 euros en 2023 sont liées uniquement à des mises au rebut de logiciels et de licences (12 000 euros) ; de matériel sportif et médical (39 000 euros) ; de matériel de bureau

et informatique (18 000 euros) et de mobilier de stand (11 000 euros). Les mises au rebut des biens sont totalement amorties et ne génèrent aucun impact sur le résultat de la Fédération.

Contrôles du cut-off

Ces contrôles permettent de vérifier que toutes les factures d'achats et de produits sont liées à l'exercice *ad hoc*. Ils s'effectuent au travers de la circularisation qui est une procédure de confirmation directe auprès des tiers. La circularisation des fournisseurs (le taux de réponse est de 42 % en 2024 contre 35 % en N-1) et des circularisations des Comités Régionaux (le taux de réponse est de 43 % en 2024 contre 52 % en N-1).

Contrôles des Comités Régionaux

Le solde des Comités Régionaux est de 361 000 euros contre 154 000 euros en N-1. Toutefois, il convient de préciser qu'il n'existe aucun problème de paiement et que les Comités Régionaux s'acquittent de leur dette à l'égard de la FFC.

Contrôles des douteux

Le litige relatif aux championnats de Cassel, et provisionné à 50 %, augmente les douteux de 171 000 euros TTC et les provisions de 71 000 euros. Cette situation pèse sur les comptes de la FFC de manière significative.

Contrôles des stocks

Le stock global de la Fédération qui s'établit à 4,3 millions d'euros en valeur brute est déprécié de 3,2 millions d'euros passés en charges, soit une valeur nette de près de 1,18 million d'euros. À l'aune de l'analyse purement comptable, l'impact est peu important puisqu'il s'élève à 64 000 euros.

À noter que 82 % du stock a moins de dix ans et que la Fédération provisionne mieux ses stocks depuis plusieurs années. Cependant, il existe des axes d'amélioration liés :

- À l'outil CEGID qui ne donne pas entière satisfaction en matière d'utilisation et de gestion du stock. De fait, il serait pertinent que la FFC ait son propre logiciel adapté à ses besoins spécifiques.
- À l'amélioration du suivi des transferts entre les nombreux dépôts.
- À l'amélioration du suivi du stock vélos et des millésimes de vélos.

Contrôles des capitaux propres

Le niveau des capitaux propres est satisfaisant. Pour rappel, ils étaient de - 82 000 euros en N-6 et ils sont de 1 652 000 euros en 2024.

Le résultat de l'exercice est de +157 000 euros.

Du fait de l'acquisition d'actifs, la FFC a désormais un endettement (1 410 000 euros).

S'agissant du bilan présenté, il convient d'être attentif lors de sa lecture en raison des effets des subventions d'équipement qui sont intégrés dans les quasi-fonds propres et donnent l'impression que les capitaux sont considérables.

Contrôle des provisions pour risques

Le montant des provisions est nettement en baisse puisqu'il est passé de 40 000 euros à 12 000 euros. À noter que la circularisation des avocats n'est pas satisfaisante : aucun avocat n'a répondu aux demandes du commissaire aux comptes.

Contrôles fiscalité

L'application des règles fiscales (TVA sur la partie commerciale taxe sur les salaires) a été vérifiée. Les contrôles ont également concerné le résultat fiscal sur la partie commerciale, ainsi que les impôts et les taxes.

Trésorerie

Au 31 octobre 2024, le niveau de trésorerie s'élevait à 4 millions d'euros (versus 1,3 million d'euros au 31 octobre 2023) du fait d'un décalage de facturation dans le temps.

Couverture des prix

Les prix récupérés par la FFC sont couverts.

Contrôles du cycle social

Les vérifications ont concerné le livre de paie, la comptabilité, les déclarations, les provisions pour congés payés, les soldes, l'apurement des dettes sociales et la provision pour retraite. Plusieurs points de satisfaction sont à souligner, comme l'intégration des écritures comptables dans la partie analytique, et la mise en place d'un outil pour le suivi des absences et d'un outil pour la gestion des emplois du temps qui facilitent les contrôles.

Contrôles juridiques

La lecture des procès-verbaux du Bureau Exécutif permet de tracer les décisions votées. Le commissaire aux comptes prend également connaissance des procès-verbaux du Conseil Fédéral et contrôle la retranscription dans les comptes des décisions prises lors des assemblées générales.

La FFC respecte l'obligation de dépôt de ses comptes au Journal officiel.

Contrôles des notes de frais

La réglementation mise en place par la Fédération est respectée et aucune anomalie n'a été relevée sur les personnes sondées (trois membres du Bureau Exécutif, trois membres du Conseil Fédéral et trois salariés). À noter la fiabilité de l'outil CAPTIO.

Autres contrôles et propositions

Dans le cadre de sa prise de participation à hauteur de 49 % du capital de FVE, la FFC doit être attentive à la gouvernance de cette société.

La Fédération prévoit de mettre en place un plan comptable associatif dans le courant de l'année 2026 qui est présenté différemment du plan comptable des sociétés dites classiques. Cette modification n'aura aucune incidence particulière.

Le cabinet remettra à la FFC deux rapports légaux : un rapport sur les comptes annuels qui sera lu lors de la prochaine Assemblée générale et un rapport spécial avec les conventions réglementées.

À noter que le commissaire n'a pas un rôle de conseil, mais uniquement de contrôle. Pour autant, il peut émettre des recommandations. De plus, il n'émet aucun jugement sur l'opportunité d'une dépense et ne s'immisce pas dans la gestion fédérale.

Pour l'exercice 2024, les comptes de la FFC sont certifiés par le commissaire aux comptes.

Gilles DA COSTA aborde le budget 2025 qui a été approuvé en novembre 2024 par le Bureau Exécutif et examiné par la précédente Commission des finances. Monsieur Michel CALLOT ayant été renouvelé dans ses fonctions de Président de la Fédération, ledit budget se trouve par conséquent fondé avec les orientations en termes de continuité. À noter qu'un budget rectificatif sera réalisé pour tenir compte du projet fédéral qui sera prochainement établi et qui emportera pour le mandat un certain nombre d'orientations dont certaines seront lancées dès le premier trimestre 2025.

Le chiffre d'affaires de ce budget s'établit à plus de 26 millions d'euros en raison du portage des Championnats du monde de Cyclo-cross qui auront lieu du 31 janvier au 2 février 2025 à Liévin et des Championnats d'Europe sur Route qui se tiendront en Drôme-Ardèche au mois d'octobre. Quant au résultat prévisionnel positif de 107 000 euros.

Services généraux

Pour rappel, le produit essentiel de la FFC est celui des licences dont l'objectif a été fixé à 110 000. Au 15 janvier 2025, les données statistiques donnent à voir une avance dans la production de licences par rapport au 15 janvier 2024.

DTN

La contribution fédérale au budget de la DTN est plus élevée qu'en 2024. Le budget intègre les éventuelles annonces négatives concernant le budget de l'État qui n'est pas encore établi.

À noter que la nouvelle olympiade verra la tenue de deux grands événements qui auront un impact sur l'activité et l'organisation de la FFC : les Championnats du monde toutes disciplines 2027 qui se dérouleront en Haute-Savoie et les Jeux olympiques et paralympiques de Los Angeles en 2028. Eu égard à l'importance de ces rendez-vous, l'enjeu de performance est considérable pour la DTN.

DERS

Nonobstant les événements internationaux, la contribution fédérale au budget de la DERS qui porte l'événementiel et la réglementation sportive est également plus importante en raison de l'absence des produits issus des Jeux olympiques.

À noter le retrait de la ligne liée au chiffre d'affaires des Championnats du monde de Gravel qui devaient avoir lieu à Nice et qui ont été annulés.

Autres activités

À noter une amélioration commerciale substantielle liée à la négociation des contrats effectuée en 2024 qui porte sur l'année 2025 et au-delà.

Masse salariale

Le montant de la masse salariale qui s'élevait à cinq millions d'euros en 2024 en raison de la tenue des Jeux olympiques connaît une réduction significative.

Investissements

Les investissements concernent la DSI, la DERS, la DTN, et surtout le site de Trappes avec l'engagement des travaux.

En ce qui concerne la situation des Comités Régionaux, aucune alerte particulière n'est à signaler dans les relations entre la FFC et les comités dont la situation financière s'est considérablement améliorée ces dernières années.

Le Président et le Secrétaire général quittent la séance.

Gilles DA COSTA évoque ensuite la rémunération des dirigeants de la FFC, et rappelle que seuls trois dirigeants peuvent être indemnisés. Lors de la précédente mandature, seuls le Président et le Secrétaire général étaient indemnisés. Il propose de reconduire ces indemnités respectivement de 42 000 euros (montant qui n'a pas été augmenté depuis 2017) et 18 000 euros (indemnité établie en 2022) par an, indemnités qui seront également soumises au Conseil Fédéral et rappelées à l'Assemblée générale.

La Présidente soumet au vote des membres du Conseil Fédéral les indemnisations du Président de la FFC (42 000 euros par an) et du Secrétaire général de la FFC (18 000 euros).

Les indemnisations du Président et du Secrétaire général sont approuvées à l'unanimité des votants.

Le Président et le Secrétaire général réintègrent la séance.

Éric JACOTÉ tient à préciser que le Président et le Secrétaire Général consacrent beaucoup de temps à la FFC au détriment de leur engagement professionnel et que ces indemnisations ont pour objectif de compenser la perte de salaire inhérente.

La Présidente s'enquiert auprès du Président de la FFC et du Secrétaire Général du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions fédérales.

Michel CALLOT explique avoir eu la chance que son employeur accepte qu'il conserve à 40 % ses fonctions professionnelles et qu'il dédie le reste de son temps à son mandat fédéral. À noter que, quelle que soit la fédération, les mandats de président n'offrent aucune protection ni aucune assurance chômage.

Yannick POUHEY indique n'avoir jamais décompté le temps passé à son mandat fédéral. En tant que travailleur indépendant, ses journées sont particulièrement chargées entre l'activité de son entreprise et ses fonctions au sein de la FFC qui comprennent des allers-retours récurrents entre son domicile situé en Nouvelle-Aquitaine et le Siège fédéral, ainsi que des réponses aux multiples sollicitations.

Michel CALLOT tient à faire valoir que tous les bénévoles qui œuvrent à différents niveaux de la FFC (Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Comités Régionaux, clubs) s'investissent tout autant dans la bonne marche de la FFC, et ce, parallèlement à leur activité professionnelle. Leur engagement est parfaitement avéré et essentiel dans le bon fonctionnement de la Fédération.

Il adresse tous ses remerciements au Conseil Fédéral pour sa confiance.

XVI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Yannick POUHEY rappelle que l'article 25 des statuts de la FFC stipule que le Conseil Fédéral qui fixe le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur proposition du Bureau Exécutif.

Des élections partielles devant avoir lieu lors de la prochaine Assemblée générale, un délai obligatoire de six semaines doit être respecté entre la réception des candidatures et la tenue de ladite assemblée. Aussi est-il proposé de fixer sa date au samedi 22 mars 2025 et d'opter uniquement pour le format en distanciel eu égard au coût considérable que représente l'organisation d'une assemblée générale en format

mixte (distanciel et présentiel). À titre comparatif, le coût de l'Assemblée générale électorale du 14 décembre 2024 s'élève à plus de 89 800 euros, alors que le coût du Congrès fédéral de 2023 qui s'est tenu sur deux jours était de 41 000 euros.

La Présidente met aux voix la proposition visant à organiser l'Assemblée générale de la FFC le samedi 22 mars 2025 uniquement en distanciel.

La proposition visant à organiser l'Assemblée générale de la FFC le samedi 22 mars 2025 totalement en distanciel est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY explique que deux types de votes auront lieu durant cette Assemblée générale : les votes relatifs aux différents rapports et résolutions, et les votes ayant trait aux élections partielles dont les candidatures devront arriver au Siège fédéral au plus tard le 10 février 2025.

En ce qui concerne les différentes récompenses remises par la FFC lors de l'Assemblée générale, le format en distanciel ne permettant pas de mettre à l'honneur les récipiendaires ni de valoriser l'esprit associatif, une réflexion est en cours pour définir la formule la plus appropriée.

Enfin, à des fins économiques, il est fortement envisagé d'enregistrer les prises de paroles de chaque intervenant en amont pour éviter les frais inhérents à la mise en place d'un studio.

Yannick POUHEY donne ensuite lecture de la proposition de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

Samedi 22 mars 2025, 14 heures : début des travaux

Assemblée générale ordinaire

1. Ouverture de l'Assemblée générale par le Président
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire Général
3. Rapport financier présenté par le Trésorier Général
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Présentation du budget par le Trésorier Général
6. Présentation du montant de cotisation 2026 des clubs — Affiliation
7. Résolution relative aux modifications statutaires de la LNC
8. Intervention du Président de la FFC
9. Intervention du Président de la commission de surveillance des opérations électorales :

Présentation du processus de vote et des opérations électorales

10. Présentation des candidats « Sportif Haut Niveau » au Bureau Exécutif *
11. Présentations des candidates au Conseil Fédéral : élection partielle

1. Collège Général
2. Collège Médecin
3. Collège « Sportifs de Haut Niveau »*

.....Ouverture des votes.....

12. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 février 2024
13. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2024
14. Adoption du rapport moral
15. Approbation des comptes
16. Approbation du budget
17. Fixation du montant de cotisation 2026 des clubs - Affiliation
18. Approbation des modifications statutaires de la LNC
19. Élection des représentants « Sportifs de Haut-Niveau » au Bureau Exécutif *
20. Élection des représentants « Sportifs de Haut-Niveau » au Conseil Fédéral *
21. Élection partielle au Conseil Fédéral
22. Clôture de l'Assemblée Générale le 24 mars 2025 à 12 heures (heure de Paris).

*Élus par la Commission des Sportifs de Haut Niveau.

Il est précisé que le système de vote retenu est identique à celui utilisé lors de l'Assemblée générale du 14 décembre 2024, à savoir Gedivote.

Gilles ZOPPI s'enquiert du nombre de clubs ayant voté lors de l'Assemblée générale du 14 décembre 2024.

La Présidente répond que le nombre de clubs ayant voté pour l'élection du Conseil Fédéral était de 670 sur 1060 clubs inscrits.

Tristan HORREAUX ajoute que 927 clubs ont pris part à l'élection de la présidence.

Gilles ZOPPI observe que ce nombre n'est pas particulièrement élevé et qu'il est fort probable qu'il soit encore plus faible le 22 mars 2025.

Yannick POUHEY le confirme.

La Présidente met aux voix la proposition relative à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de samedi 22 mars 2025.

Soumis au vote, l'ordre du jour de l'Assemblée générale de samedi 22 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

XVII. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY déclare qu'un document récapitulatif tous les sujets gérés par la DERS est disponible sur le SharePoint et annonce qu'un vote électronique concernant les conditions de participation aux Coupes de France de Cyclo-cross et pourrait être organisé dans les prochaines semaines. Pour rappel, les conditions de participation aux épreuves sont votées par le Bureau Exécutif puis soumises à l'approbation du Conseil Fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

La Présidente

Christine BAROCHE

Le Secrétaire de séance

Didier MARCHAND